



Resiliation d'un contrat chez Karis formation

Par **maeva47400**, le **01/04/2014** à **00:18**

Bonjour, je suis inscrite chez Karis formation depuis bientôt 1 an seulement j'ai du rencontrer des difficultés financière ma patronne à du me baisser mes heures, de 20h/semaine je suis passée à 16h/semaine avec comme revenue 510.00€ j'ai donc eu beaucoup de mal à payer cette formation, (78.00/mois) je l'ai est appelé pour savoir comment faire pour résilier mon contrat et la conseillère m'a répondu tout simplement que je ne pouvais pas le résilier et m'a informer aussi qu'apparemment dépassant les 7 jours à l'inscription du dossier je ne pouvais rien faire... vue sa réponse j'ai laissé trainer l'affaire, j'ai reçu des appels téléphoniques de Madame DELATTRE et aussi des lettre de sa part, je lui ai répondu qu'une fois, je lui ai expliquais ma situation comme quoi je n'avais plus la possibilité de payer cette formation vue ma baisse d'heure puis mon conjoint qui a perdu son emplois dernièrement et que j'avais écrite une lettre pour Karis formation en leurs expliquant ma situation et joignant tous les justificatifs faisant preuve de tous ce que je disais elle m'a répondu que cela ne servira à rien et que ca ne changera rien, je l'ai écouté et n'est finalement pas envoyé ma lettre destiné à Karis formation par la suite J'ai reçu beaucoup d'appel de Madame DELATTRE ou je n'est pas répondu, plusieurs lettre reçu aussi (que je n'ai pas garder à par la dernière) à par pour la dernière ou elle me disait que je n'avais pas tenue compte de ses différentes relances et qu'elle me mets en demeure de régler l'intégralité de ma dette sous 8 jours soit 1950.00€ et + 224.25€ de dépens donc j'en ai pour un total de 2174.25€ à payer à l'ordre de SORREC. Et si je ne paie pas cette somme elle précise sur sa lettre : A défaut votre dossier sera transmis au greffe du tribunal d'instance puis confié à un huissier de justice. je suis dans l'impossibilité de payer cette somme, c'est bien pour sa que je voulais arrêter cette formation si je n'est pas 78euros à mettre par mois ce n'est pas pour leurs donner 2174.25 € d'un coup! et je n'ai pas envie que les huissiers de justice viennent chez moi saisir des objets qui ne m'appartiennent pas (factures à l'appuis) je ne sais vraiment pas quoi faire pour régler cette affaire la, à mon inscription on ne m'a pas informé de ca, et apparemment je ne suis pas la seul à avoir ce genre de soucis avec cette école à

distance vue ce que disent les autres sur les forums.rnje voudrai obtenir de l'aide avant que tous ca s'amplifiernMerci d'avance pour votre reponse.

Par **mayarafonseca**, le **14/08/2014 à 22:04**

Bonjour j'ai exactement le même soucis que toi. Qu'as tu fais ducoup ? Moi je viens à l'instant de recevoir un mail comme quoi il me dise qu'à titre exceptionnel vu ma situation il me laisse réglé la dette en plusieurs mensualités... Mais j'en ai pas l'intention ni la possibilité de le faire !

Par **pat76**, le **28/08/2014 à 12:44**

BonjourrrnrnVous envoyez au plus vite une lettre de résiliation par courrier recommandé avec avis de réception.rnrnDans cette lettre vous indiquez que vous résiliez votre contrat suite à de graves difficultés financières et que c'est pour vous un cas de force majeure au visa de l'alinéa 2 de l'article L 444-8 du Code de l'Education.rnrnVous précisez que tout litige qui fera suite à votre lettre de résiliation se règlera obligatoirement devant la juridiction compétente dont vous dépendez. Vous ajoutez que vous n'accepterez en aucun cas de recevoir des mails ou appels téléphoniques vous réclamant un quelconque paiement. Vous indiquez que si cela arrivait vous engageriez alors une procédure auprès du Procureur de la République pour harcèlement moral.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **fanely 974**, le **21/06/2016 à 10:57**

bonjour je suis exactement dans le meme cas que maeva 47400 a ce jour je ne sais plus ou mettre de la tete je n'arrete pas detre harceler mais je ne repond pas . cest ma mere qui payer ma formation mais elle a arreter de travailler ce qui fait quelle na plus les moyens de debourser dans le vide pour ma formation vue quelle ne m'apportais rien de ce que j'attendais comment dois je faire ? dois je consulter un avocat ? SVP si quelqu'un peut m'aider svp

Par **fanely 974**, le **21/06/2016 à 11:02**

bonjour je suis dans le meme cas que vous avec karis je sais que sa fait quand meme 2 ans que vous avez poster votre soucis et que vous ne verrez sans doute pas mon message mais je tente quand meme le coup j'aimerais comment sa cest passer au final avec toute ses menaces et harcèlement moi je suis au bout du roulau je ne sais vraime,t pas vers qui ou vers quoi me tourner pour en finir avec cette histoire tout en sachant que je nai pas les moyens de regler la somme quils demande je trouve quils abusent fortement .Si vosu avez des conseils a me donner je suis preuneuse merci beaucoup